CRITERE 3

L'ADAPTATION AUX PUBLICS BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS ET DES MODALITES D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT, DE SUIVI ET D'EVALUATION MISES EN OEUVRE

Indicateur 3.1

MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS THEORIQUES ET PRATIQUES

Nous établissons avec chacun de nos élèves un parcours de formation personnalisé ; cette proposition prend en compte l'évaluation préalable.

Dans tous les cas, ce parcours de formation intègre :

- Des **cours collectifs** dispensés en présentiel par des enseignants habilités, durant lesquels les grands thèmes de la sécurité routière sont abordés ;

- Un **apprentissage de la conduite progressif**, abordant la variété des situations de conduite (*20 heures minimum de formation en circulation*).

➢ Un affichage spécifique est effectué en agence, indiquant notamment le caractère obligatoire des cours théoriques.

La progressivité de la formation est assurée à travers les supports que nous utilisons dans le cadre des formations (*toute l'activité y est consignée et donc traçable si besoin*).

- Les livrets d'apprentissage, les fiches de suivi permettent d'assurer la progressivité exigée lors de la formation pratique sur véhicule.

Parcours type de formation initial permis B

Notre mission :

- Vous former afin que vous deveniez un(e) conducteur(trice) sûr(e), responsable, autonome et respectueux(se) de l'environnement.

Pour ce faire, vous serez soumis à deux examens :

- *L'épreuve théorique générale du code de la route (ETG)*
- *L'épreuve du certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)*

Notre objectif pédagogique :

- Préparer l'élève à passer son permis de conduire dans les meilleures conditions possibles.

Avant votre entrée en formation, une évaluation permettra de déterminer un nombre d'heures nécessaires pour assurer la partie pratique (*le code de la route prévoit un volume minimum de 20 heures pour l'apprentissage sur boîte à vitesses manuelle et 13 heures pour boîte automatique*).

- Cette évaluation pourra être revue à la baisse ou à la hausse en fonction de votre progression. Votre enseignant vous en informera régulièrement.

Nos formations théoriques et pratiques s'inscrivent dans le respect d'un référentiel imposé par la règlementation : le REMC (référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne) affiché dans nos agences et détaillé dans votre livret d'apprentissage.

La formation théorique :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Elle porte sur :

- *La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route*
- *Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite*
- *L'influence de la fatigue sur la conduite*
- *Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée*
- *Les usagers vulnérables*
- *Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs*
- *Les gestes de premiers secours*
- *Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule*
- *Le transport d'un chargement et de personnes*
- *La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation d'un véhicule*

En fonction du ou des forfaits choisis dans le contrat de formation, un livre de code sera remis à l'élève et cette formation pourra être suivie (selon les horaires prévus à cet effet) :

- *Dans les locaux de l'établissement avec un support média tel que des DVD, pour les tests d'entraînement*
- *Avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, pour les cours thématiques ou les stages de code accéléré*
- *Sur internet via le compte « pack web » qui vous aura été attribué*

Les cours thématiques :

Ces cours seront dispensés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, au sein des locaux de l'établissement, aux horaires prévus à cet effet (voir planning et inscriptions auprès du secrétariat).

Les 9 thèmes abordés sont :

- *Dispositions légales en matière de circulation routière*
- *Le conducteur*
- *La route*
- *Les autres usagers de la route*
- *Réglementation générale et divers*
- *Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule*
- *Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite*
- *Équipements de sécurité d'un véhicule*
- *Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement*

L'examen théorique :

A l'issue de sa formation, l'élève devra passer l'examen théorique général (ETG) : il devra répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 35 points pour être reçu à l'examen.

- *Sont exemptés de l'ETG, tout élève déjà titulaire du code de la route depuis moins de 5 ans ou titulaire du permis de conduire depuis moins de 5 ans.*

Vous pourrez passer l'ETG auprès des opérateurs agréés (la liste sera mise à votre disposition en agence).

La formation pratique :

Le début de formation sera animé par un moniteur et toutes les leçons de circulation sont prévues en leçons individuelles.
L'élève conduira avec un moniteur selon un rythme de progression personnalisé.

- *Réglementairement, une heure de leçon de conduite individuelle correspond à 45 minutes de conduite effective et 15 minutes d'analyse et bilan.*

Le forfait prévu en accord avec l'élève prévoit la réalisation de 20h minimum de formation conduite.

Toutes les leçons de conduite prévues en circulation se feront en milieu urbain, routier et autoroutier de façon à acquérir une bonne expérience de conduite en situation réelle.

L'élève pourra planifier (en accord avec l'auto-école) ses leçons de 8h à 20h00 suivant ses disponibilités, et dans la mesure du possible ces heures de conduite se feront avec l'Équipe pédagogique et devront être effectuées dans les 12 mois qui suivent l'inscription.

En tout état de cause, c'est l'Équipe pédagogique, en accord avec l'élève, qui décidera s'il peut se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire en fonction de l'évolution de leur niveau de compétences acquises.

La formation conduite se fera dans le respect du REMC (qui a remplacé le plan national de formation) et l'élève devra valider des objectifs de progression synthétisés par 4 étapes prévues dans sa formation.

Nous veillerons toujours à adapter notre environnement de travail ainsi que les exercices en fonction de votre niveau. La règle est de ne jamais vous mettre en surcharge de travail afin que votre apprentissage reste avant tout un moment de plaisir.

- *Chaque étape de formation sera validée par une évaluation de synthèse.*

Lieu départ leçons de conduite : agence d'inscription de l'élève.
Modalités du déroulement de la formation : se référer au contrat de formation obligatoirement signé par l'élève lors de l'inscription.

L'examen pratique :

Après avoir validé l'ensemble des compétences du REMC et après avoir effectué un examen blanc, nous vous présenterons à l'épreuve du CEPC sur le centre d'examen le plus proche.

N'hésitez pas à faire savoir vos attentes auprès de nos assistantes commerciales ainsi qu'à notre équipe pédagogique.
Sachez qu'un coordinateur pédagogique peut à votre demande vous contacter si nécessaire.

Les principaux axes de formation proposés sont les suivants :

N°	EXERCICES	CRITERES
1	Manipulation des différentes commandes en roulant (feux, essuie-glaces…)	L'élève doit être capable de manipuler les commandes en roulant
2	Faire tourner l'élève successivement à droite, puis à gauche ; Cela plusieurs fois pour évaluer sa position sur la chaussée et ses placements	L'élève doit savoir sélectionner la bonne voie de circulation, avoir une position convenable sur la chaussée , sans écart de trajectoire Pas d'erreur de placement avant de tourner à droite et à gauche
3	Pendant l'exercice des placements sur la chaussée, demander à l'élève d'être rigoureux sur le respect de la méthode CCP	L'élève doit être capable de changer de direction en respectant la méthode CCP 1 oubli toléré
4	Franchissement de plusieurs intersections avec et sans visibilité: cédez le passage, stop, feux, rond-point, priorité à droite...	L'élève doit être capable de détecter les intersections et savoir les franchir en fonction du régime de priorité avec une allure adaptée
5	Suivi d'itinéraire	L'élève doit être capable de suivre un itinéraire en étant complètement autonome Une erreur de direction tolérée
6	Faire exécuter à l'élève un parcours comportant de nombreux changements de directions (pendant le suivi d'itinéraire) Cela afin d'évaluer si l'élève tient compte de son environnement	L'élève doit savoir prendre les informations correctement avant de changer de direction en appliquant la méthode CCP
7	Conduite commentée sur le respect des distances de sécurité	Durant le parcours, l'élève doit être capable de respecter les distances de sécurité et de le confirmer verbalement
8	Enchainement de virages	L'élève doit être capable d'adapter son allure, ainsi que ses rapports de boîte à l'approche des virages Il doit être capable de projeter son regard à la sortie du virage et d'avoir une tenue de volant correcte
9	Réalisation des manœuvres Faire faire à l'élève un créneau (droit ou gauche) et un rangement bataille en arrière (droit ou gauche)	L'élève doit être capable de maitriser son point de patinage avec une légère accélération constante Il doit assurer la sécurité avant, pendant, et en sortant de la manœuvre
10	Changement de files en zone urbaine et insertions sur voies rapides	L'élève doit être capable d'évaluer les distances et les vitesses des autres usagers au moyen de ses rétros Il doit savoir utiliser ses rapports de boîte pour relancer son véhicule